Le premier jour de janvier mil sept cent [illegible] devant la
cour royalle de quimper [illegible] du ressort de [illegible]
jurisdiction [illegible] par devant nous ont comparu
[illegible] Noel monfort [illegible] cousin
germain [illegible] des enfans mineurs de
feu Noel monfort et [illegible] cavallier [illegible]
[illegible] monfort cousin au quart degré desd. min.
aud. estoc paternel [illegible] grand
oncle desd. mineurs [illegible] estoc maternel a cause
d'allienor monfort sa femme, [illegible] cousin
germain aud. estoc maternel a cause de francoise
cavallier sa femme [illegible] et [illegible]
[illegible] cousins
desd. mineurs au tiers degré au mesme estoc maternel
demeurans au village de [illegible]
de [illegible], lesquels ont nommé et institué [illegible]
Mre
[illegible] pouvoir [illegible] ont
donné et donnent de comparoir pour eux au logis
et par devant Monsieur le sénéchal de lad. cour ou un de
Messieurs les juges en cas d'absence lors de la nomination
des parents des enfans min. dud. feu Noel Monfort et
de lad. cavallier et de [illegible] qu'ils sont
parents desd. min. aux degrés cy dessus articulés et y
[illegible] que lad. allienor cavallier leur mère
soit instituée leur tutrice la trouvant capable et
solvable d'avoir et gérer lad. charge [illegible]
[illegible] de la caution [illegible] Promettant
[illegible] avoir agréable [illegible] tout ce que
sera [illegible]
[illegible]
[illegible] Promis obligé [illegible] fait et
passé au bourg de [illegible] au rapport de Moyon nore royal
[illegible] signés [illegible] monfort [illegible]
[illegible] lesd. [illegible] et Noel
Monfort [illegible] hiacinthe moyon [illegible]
[illegible]
lesd. jour et an que dessus

Jean Legall
hiacinthe moion
pierre le [illegible] jacques [illegible]
pierre monfort

Moyon
nore royal

Controllé a quimper le 4 janvier 17[illegible]